

Règlement de la tombola « Semaine commerciale » organisée par la Mairie de Fontaine Etoupefour]

Article 1-

La mairie de Fontaine Etoupefour, organise du 5 décembre 2022 au 10 décembre 2022 à 10h00, une tombola afin de favoriser le commerce de proximité de la commune de Fontaine Etoupefour.

Article 2 – Participants et conditions de participation.

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures ayant fait un achat dans l'un des commerces du cœur de bourg de Fontaine durant l'opération.

Les tickets seront distribués par les commerçants participant à l'opération suite aux achats effectués dans leurs commerces entre le 5 décembre 2022 et le 10 décembre 2022 à 10h00 à chaque achat sans seuil de montant.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

Article 3 – Dotation

La tombola est dotée de nombreux lots d'entreprises donatrices.

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 10 décembre 2022 à 11h45, dans le cœur de bourg à Fontaine Etoupefour, en présence de membres élus de la mairie.

La présence d'un huissier ne sera pas nécessaire.

Article 5

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant. Si la personne n'est pas présente physiquement lors du tirage au sort, son lot sera automatiquement remis en jeu.

Article 6 – Limitation de responsabilité

La mairie de Fontaine Etoupefour se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière

à ce présent règlement.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des participants.

Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement de son lot par un autre ou exiger le remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de la mairie.

Il est également consultable sur : <https://fontaine-etoupefour.fr/>

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il ne sera constitué aucun fichier des personnes qui auront participé à la tombola.